

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-sur-Loire-RGE>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville sur Loire : Violation d'une règle générale d'exploitation du réacteur n° 2**

1er décembre 2015

France : Belleville sur Loire : Violation d'une règle générale d'exploitation du réacteur n° 2

Le 1er décembre 2015, l'unité de production n° 2 est mise à l'arrêt pour réaliser un remplacement d'un relais électrique sur une vanne. Dans le cadre des opérations de mise à l'arrêt, une augmentation de la concentration en bore du circuit primaire est réalisée. Lors de cette phase de pilotage du réacteur, les procédures d'exploitation exigent que l'ensemble des pompes de circulation d'eau soit en service. Or, deux pompes étaient à l'arrêt.

Ce que dit EDF :

Non respect d'une règle d'exploitation sur l'unité de production n° 2

Publié le 24/02/2016

Le 1er décembre 2015, l'unité de production n° 2 de la centrale de Belleville-sur-Loire est mise à l'arrêt pour réaliser un remplacement d'un relais électrique sur une vanne. Dans le cadre des opérations de mise à l'arrêt, une augmentation de la concentration en bore* du circuit primaire est réalisée.

Lors de cette phase de pilotage du réacteur, les procédures d'exploitation exigent que l'ensemble des pompes de circulation d'eau soit en service. Or, deux pompes (sur 6) sont à l'arrêt. Les dispositions nécessaires sont alors mises en oeuvre : l'injection de bore est aussitôt arrêtée.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté, ni sur l'environnement. Il a été déclaré le 4 décembre 2015, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme Evènement Significatif Sûreté (ESS) au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

Après échanges avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire et analyses complémentaires, la Direction du CNPE a décidé de requalifier l'ESS au niveau 1 de l'échelle INES, toujours sans conséquence sur la sûreté des installations.

*le bore est un élément naturel utilisé dans les réacteurs pour réguler ou stopper la réaction en chaîne en raison de son exceptionnelle capacité d'absorption des neutrons.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-belleville/actualites/non-respect-d-une-regle-d-exploitation-sur-l-unite-de-production-ndeg2>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect d'une règle générale d'exploitation du réacteur n° 2

01/03/2016



Centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 4 décembre 2015, l'exploitant de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un évènement significatif pour la sûreté survenu le 1er décembre 2015 et lié au non-respect d'une règle générale d'exploitation du réacteur n° 2.

Le 1er décembre 2015, le réacteur n° 2 est à l'arrêt dans le cadre d'une opération de maintenance.

Constatant que la concentration en bore du circuit primaire est proche de la valeur limite minimale requise par les règles générales d'exploitation (le bore est utilisé pour contrôler les réactions en chaîne dans le réacteur), l'exploitant engage une opération de borication du circuit primaire afin d'augmenter cette concentration.

Cette opération est engagée alors que les deux pompes du circuit de refroidissement du réacteur à l'arrêt ne sont pas en service (les pompes du circuit primaire étant quant à elles en fonctionnement), ce qui est contraire aux règles générales d'exploitation qui imposent le fonctionnement de ces deux pompes afin de faciliter l'homogénéisation de la concentration en bore dans le circuit primaire.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté (la concentration en bore ayant toujours été supérieure à la concentration minimale requise), sur le personnel et sur l'environnement de l'installation. Il a été déclaré au niveau 0 de l'échelle internationale des évènements nucléaires INES qui en compte 7.

Suite à des échanges entre l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'exploitant à l'issue de l'examen du compte-rendu d'évènement significatif transmis par l'exploitant le 25 février 2016, cet évènement a été reclassé au niveau 1 de l'échelle précitée.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-regle-generale-d-exploitation-du-reacteur-n-2>